



Tél : 03 88 85 62 90  
 Courriel : mairie@dieffenbach-au-val.fr

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 4 JUILLET 2022**

Sous la présidence du Maire SCHMITT Bernard  
 Convocation du 30 juin 2022

Présents : BEBON Pascal - GUNTZ Régis - HALTER Fabien - LEIBEL Isabelle - LUX Nathanaël - NAAS Martine - ORIGAS Jean-Louis - RISCH Sébastien - ROBUR Marine - WEISS Jean - WINÉ Marie-Claude

Excusés : CHAUMET Cédric - SCHMITT Stéphane (procuration à LUX Nathanaël) - SPEHNER-REBOUL Justine (procuration à SCHMITT Bernard)

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte-rendu du 13 juin 2022
2. Plan de financement pour le relampage de l'éclairage public
3. Choix du contrat d'ascenseur de la mairie-école

**Modalités de convocation du Conseil Municipal**

L'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales qui fait de l'envoi dématérialisé des convocations la norme, n'est pas applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle (article L.2541-1 du CGCT) où l'envoi des convocations par courrier au conseil municipal reste la norme. Toutefois, en l'absence de règlement intérieur du conseil municipal et sur sa demande ou son accord, il peut être admis que la convocation puisse être adressée de manière dématérialisée.

Il en résulte que le conseil municipal est d'accord pour recevoir les convocations dématérialisées.

**1. Approbation du compte-rendu du 13 juin 2022**

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2. Plan de financement pour le relampage de l'éclairage public**

La Commune de Dieffenbach-au-Val envisage de remplacer l'ensemble de son éclairage public (80 lampes). Ces nouveaux luminaires mis en place devraient permettre une nette économie en électricité et une amélioration sensible en consommation de CO<sub>2</sub>, mais également de diminuer la pollution lumineuse.

Ces travaux s'inscrivent dans une optique d'économie d'énergie dans le cadre de la transition énergétique.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve le plan de financement** suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Rénovation de l'éclairage public	42 000 €	DETR 30%	12 600 €
		Syndicat d'électricité 50%	21 000 €
		Autofinancement	8 400 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>42 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>42 000 €</b>

**charge** le Maire d'effectuer les demandes de subventions auprès des organismes et institutions concernés ;

**autorise** le Maire à engager les démarches nécessaires et signer les documents concernant ce projet.

### 3. Choix du contrat d'ascenseur du périscolaire et de la mairie-école

L'entreprise LORENZ Pascal a installé l'ascenseur qui servira au périscolaire, à l'école et à la mairie. Le choix du contrat d'entretien annuel entre l'entretien basic à 950 € HT ou l'entretien étendu à 1250 € HT se présente.

L'entretien basic ou étendu comprend la réparation ou le remplacement des pièces défectueuses qui sont remplacées gratuitement en cas d'usure normale. Ces pièces sont facturées si elles sont détériorées par un tiers, une action de vandalisme ou par intempérie (dégâts d'eaux, incendie, etc...).

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **opte pour le contrat d'entretien BASIC** au prix de 950 € HT /an.

-----  
*Suivent les signatures des membres du conseil municipal présents :*

<b>BEBON Pascal</b>	<b>CHAUMET Cédric excusé</b>	<b>GUNTZ Régis</b>
<b>HALTER Fabien</b>	<b>LEIBEL Isabelle</b>	<b>LUX Nathanaël</b>
<b>NAAS Martine</b>	<b>ORIGAS Jean-Louis</b>	<b>RISCH Sébastien</b>
<b>ROBUR Marine</b>	<b>SCHMITT Bernard</b>	<b>SCHMITT Stéphane Procurator à LUX Nathanaël</b>
<b>SPEHNER-REBOUL Justine Procurator à SCHMITT Bernard</b>	<b>WEISS Jean</b>	<b>WINÉ Marie-Claude</b>